



REGLEMENT des randonnées  
Samedi 22 juillet & dimanche 23 juillet 2017  
Valeilles-Courbiac



**Ces randonnées** (organisées par **Passion Quad 82** et **Sensation 3D**) ne sont en aucune façon une course ou une compétition sportive ; l'idée de vitesse en étant totalement exclue, elles ne donneront lieu à aucun classement, ni aucune remise de prix.

**Les véhicules doivent :**

- obligatoirement être homologués et disposer d'un certificat d'immatriculation permettant leur utilisation sur voie publique. Ils sont conformes aux normes en vigueur et à leurs caractéristiques d'origine constructeur. Ils doivent être équipés d'un éclairage en état de marche, d'un système de freinage opérationnel et d'un échappement silencieux respectant les normes en vigueur (Contrôle possible avant le départ)
- obligatoirement être assurés pour utilisation sur voie publique et les conducteurs doivent posséder un permis de conduire en cours de validité pour le véhicule conduit et des équipements de sécurité obligatoires

**Chaque participant est soumis au respect :**

- du Code de la Route, du Code de l'environnement et du Milieu Naturel sur l'ensemble du tracé emprunté. La circulation sur la voie publique s'effectuera en file indienne et à vitesse réduite
- des sites traversés et de ses habitants en adoptant une allure modérée
- du parcours balisé ; vous ne devrez en aucun cas circuler en dehors de celui-ci. De plus, le parcours des randonnées est autorisé uniquement le jour de la rando, toute personne utilisant ce parcours un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des Mairies des communes traversées et de la part des propriétaires de terrains privés. De même, vous avez interdiction de sauvegarder le parcours à l'aide d'un GPS

**En bon quadeur, veuillez :**

- ralentir, faciliter le passage voir s'arrêter ou couper le moteur sur les chemins, lors du croisement ou dépassement de piéton, cycliste ou cavalier
- porter assistance à toutes personnes en difficultés. En cas de problème, vous devez appeler le numéro d'urgence (fourni au départ)

**A noter :**

- **aucune** inscription ne sera prise en compte sans présentation des documents suivants : bulletin d'engagement signé et photocopies de l'assurance, du permis de conduire et de la carte grise.
- Les associations se dégagent de toute responsabilité concernant les fautes, les dégâts ou le manque de respect occasionné par les participants à la randonnée, ainsi que tout accident corporel et matériel. En outre, chaque participant reconnaît ne pouvoir exercer, à l'encontre de l'Association Passion Quad 82, de Sensation 3D ou à l'encontre des propriétaires des terrains traversés et des chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à ces randonnées
- une décharge sera demandée pour les passagers mineurs (à partir de 16 ans)
- la randonnée peut être reportée et/ou annulée par l'organisation dans le cas de conditions météorologiques particulièrement défavorables ; le paiement de l'inscription serait alors restitué

**Quiconque** ne respectant pas l'intégralité de ce règlement se verra exclu du parcours ; en cas de dégâts, il faudra réparer voire rembourser le préjudice causé

Le présent règlement devra être approuvé et signé par tous les participants

Je, soussigné ....., demeurant à .....

déclare avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage sur l'honneur à le respecter en totalité et à me conformer aux directives des organisateurs et du code de la route.

Fait à ..... le ...../...../.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)